

**Directive administrative :** *Zones de fréquentation scolaire (exceptions)*

**Numéro :** DA - 5

**Pages :** 5

**Approuvée :** le 19 avril 2004

**Modifiée :**

---

**Le Conseil met en vigueur cette directive afin d'assurer le respect des zones de fréquentation des écoles et d'encadrer toute demande d'exemption.**

Les élèves doivent fréquenter l'école dans leur zone de fréquentation scolaire désignée à moins qu'une exemption ne soit accordée par la direction de l'école d'accueil. La démarche suivante doit être respectée pour toute demande d'exemption.

1. L'élève et/ou ses parents/tuteurs doivent faire une demande d'admission par écrit à une école située hors de leur zone désignée. **(Annexe A)**
2. Suite à une consultation avec la direction de l'école-foyer, la direction de l'école d'accueil doit fournir une confirmation écrite aux parents/tuteurs de l'élève ou à l'élève ayant atteint la majorité, soit de l'acceptation ou du refus d'admission pour la prochaine année scolaire. **(Annexe B)**
3. En vertu de cette directive administrative, toute inscription en milieu d'année scolaire sera considérée comme circonstance unique.
4. La direction de l'école d'accueil peut permettre une exemption à condition que soient respectés les critères suivants :
  - a) Il y a de l'espace dans son école pour recevoir l'élève venant d'une autre zone.
  - b) Les parents ou l'élève doivent assurer le transport de l'élève.
  - c) L'admission d'un élève venant d'une autre zone n'occasionne aucun frais supplémentaire au Conseil scolaire.
  - d) Les installations et les services spéciaux sont disponibles pour répondre aux besoins du programme de l'élève et/ou aux besoins de la famille (p. ex. garderie, pouponnière).

- e) Le service de transport fourni aux élèves, en date du 30 juin 2004, doit être assuré pour ces élèves jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'école d'accueil.
  - f) Les répercussions négatives possibles sur la prestation des programmes dans l'école d'envoi occasionnées par l'acceptation de l'élève (ou des élèves) doivent être évaluées avant l'approbation.
5. L'admission sera confirmée par l'entremise du formulaire approuvé. **(Annexe C)**

*Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.*

Demande d'admission hors-zone

Nom du ou des parent(s) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nom(s) de l'élève / des élèves

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

École-foyer \_\_\_\_\_

École d'accueil \_\_\_\_\_

Raison(s) pour cette exception

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je comprends que si ma demande est accordée, le Conseil ne devra subir aucun frais supplémentaire et que je dois assurer le transport de mes enfants.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Suivi administratif de la demande d'admission hors-zone

Nom de la personne adressant la demande \_\_\_\_\_

**Obligatoire** La direction de l'école-foyer a été consultée et

- elle appuie cette demande.
- elle n'appuie pas cette demande.

**Obligatoire** La surintendance de l'éducation a été consultée et

- elle appuie cette demande.
- elle n'appuie pas cette demande.

**Cette demande a été**

- approuvée
- refusée

Commentaires / Raison du refus \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction de l'école d'accueil

\_\_\_\_\_  
Date

Admission hors-zone

Date \_\_\_\_\_

Monsieur et Madame \_\_\_\_\_,

Nous avons étudié votre demande d'admission hors-zone.

- Conformément aux critères d'admission établis, il me fait plaisir de confirmer l'admissibilité de votre/vos enfant(s) à l'école \_\_\_\_\_.
- Conformément aux critères d'admission établis, je regrette de vous informer de la non-admissibilité de votre/vos enfant(s) à cette école.

Veillez agréer, Monsieur et Madame \_\_\_\_\_, mes salutations distinguées.

Direction de l'école d'accueil,

\_\_\_\_\_  
Signature